

Pour un pouvoir de vivre du plus grand nombre

NOS RAISONS D'AGIR

ARTICLE 2 • Nous recherchons et affirmons des finalités d'intérêt collectif ou général, une valeur sociale dont les effets sont mesurables sur l'ensemble des parties prenantes, dans les activités de solidarité, d'éducation, de production, de consommation, de distribution, de services ou de financement.

ARTICLE 3 • Par nos initiatives économiques, éducatives, culturelles et participatives, nous soutenons l'émancipation individuelle et collective des personnes, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

ARTICLE 4 • Nous faisons le choix du bien-être soutenable et de la dignité humaine, en faisant de la solidarité, de l'engagement social, de la transition écologique et de la démocratie, des composantes essentielles du développement équilibré des entreprises et de leur management. En tant qu'employeurs responsables et engagés nous nous mobilisons pour faire du dialogue social un cadre de leur affirmation au service de la qualité de vie notamment au travail.

LES CHIFFRES CLÉS

1 jeune sur 5

VIT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

2,7

MILLIONS DE CHÔMEURS
EN FRANCE

65000

POSTES NON POURVUS
DANS LE SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL A BUT NON
LUCRATIF SELON NEXEM

« Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ». Préambule de la Constitution de 1946.

Par sa capacité d'innovation, notamment dans le champ social, les entreprises et organisations de l'ESS expérimentent des solutions à l'échelle territoriale pour participer à l'amélioration du pouvoir de vivre de chacun et chacune. Lutte contre le chômage, insertion par l'emploi, protection des jeunes, formation professionnelle, sont des réalités dans les territoires qu'il s'agit de développer et de renforcer à l'échelle nationale via des politiques publiques ambitieuses.



NOS PROPOSITIONS

1 Libérer le pouvoir d'agir des jeunes

S'il n'est pas de doute possible quant à la volonté et l'exigence d'agir des jeunes sur les sujets structurants de notre société (climat, économie, modèle de développement, etc.) de nombreux freins subsistent. Libérons leur pouvoir d'agir.

Alors qu'un jeune sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté, et qu'un quart des personnes vivant dans la rue ont entre 18 et 29 ans, le premier levier est de mettre en protection les jeunes, en leur assurant une protection socio-économique dès les premiers jours de leur majorité.

Alors que le taux de participation bénévole des jeunes Français est parmi les plus élevés d'Europe, et que cet engagement continue de se développer ces 5 dernières années, il s'agit de soutenir cet élan, en favorisant la connaissance des parcours d'engagement, et en garantissant la possibilité de tous de l'expérimenter.

CONCRÈTEMENT :

- Ouvrir l'accès aux minima sociaux, comme le RSA, pour les jeunes
- Favoriser l'autonomie des jeunes en fonction de leur statut (en formation, en activité) par des aides spécifiques, et décorrélée de la situation familiale
- Développer des dispositifs d'accompagnement adaptés (accès au logement, à la santé, etc)
- Améliorer la connaissance des possibilités d'engagement dès l'école
- Soutenir les formes d'engagement dès le plus jeune âge (implication dans les associations, dans les maisons des lycéens, etc.)

2 Pour un réel droit à l'emploi

La Constitution française rappelle, par l'article 5 du préambule de 1946 que : « *Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.* »

Face au chômage de longue durée qui augmente, il n'y a pas de fatalité. Par la coalition entre le service public de l'emploi et les acteurs de l'ESS, via des dispositifs d'insertion par l'emploi et dans l'emploi ou par la création d'entreprises à but d'emploi, il est possible de résoudre la problématique du chômage de longue durée.

CONCRÈTEMENT :

- Développer les dispositifs d'insertion par et pour l'emploi
- S'engager pour une troisième loi visant à garantir les moyens et de pérenniser le projet Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée en permettant à tous les territoires prêts et volontaires de le devenir
- Mettre en place une garantie d'emploi territorialisée pour les personnes privées durablement d'emploi, financée par l'État et pilotée au niveau local permettant de réorienter le coût du chômage et d'activer les dépenses passives du chômage de longue durée vers l'emploi dans l'économie non marchande, les secteurs du « care » et l'économie verte
- Favoriser un emploi stable et de bonne qualité, valorisant de nouvelles compétences

3 **Garantir l'autonomie des personnes fragiles et notamment des plus âgées**

La crise sanitaire a reposé au cœur des questions de notre système de solidarité et de santé l'enjeu du bien vieillir, de l'autonomie et de l'accompagnement des personnes les plus fragiles et notamment les plus âgées.

CONCRÈTEMENT :

- Assurer le financement d'une 5ème branche de la Sécurité sociale pour garantir l'autonomie des personnes fragiles. La cinquième branche de la Sécurité sociale dédiée à l'autonomie a été consacrée par la loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie. Cette avancée, soulignée par les acteurs de l'ESS, doit aujourd'hui être accompagnée des moyens nécessaires lui permettant d'assurer le financement de la perte d'autonomie, et compléter ce socle par une couverture solidaire, généralisée et immédiate. L'élargissement du taux de CSG avec un complément de solution assurantielle pourrait contribuer à ce financement ainsi qu'à son équité quels que soient les départements
- Soutenir le développement des acteurs privés non lucratifs dans le secteur du bien vieillir

4 **Garantir l'accessibilité aux droits pour toutes et tous**

L'observatoire des inégalités rappelle que le non-recours aux droits est source et facteur des inégalités. Ce sont les personnes les plus précaires, pourtant les plus destinataires des aides sociales qui en sont les plus éloignées, car elles cumulent de nombreuses difficultés (risques psycho-social, mauvaise compréhension de l'information, hiérarchie des besoins, complexité administratives, barrières sociales culturelles ou de langue, etc.). Les structures de l'ESS remplissent souvent en parallèle de leurs activités principales un véritable rôle de solidarité, de liant, du dernier kilomètre.

CONCRÈTEMENT :

- Une meilleure lisibilité par la simplification du système d'aide
- Une diminution du fractionnement des aides sociales
- Une reconnaissance et une revalorisation du rôle des acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social (qui peinent à recruter)



POUR ALLER PLUS LOIN :

Les propositions de l'UDES pour un nouveau pacte social

Les propositions de la FEHAP

Les propositions du COORACE

Les propositions de la Fédération des Entreprises d'Insertion

La plateforme de propositions de la Mutualité Française

Livre blanc du collectif national de la parole des chômeurs

Propositions pour renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes (Conseil Supérieur de l'ESS)

Avis du CESE : Pour un revenu minimum social garanti

Avis du CESE : Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes